



0. L'assemblée est ouverte à 19h05

Le président Philippe Cottet salue et remercie la présence de

- Monsieur le député Jean-François Cachin et
- représentants de la Commune de Romanel
- la Présidente de l'USDL, Madame Anna Crole-Ress
- la Société de développement de Lausanne-Jorat (SDLJ)
- Monsieur Sébastien Ohi (Groupe Orllati), conférencier

1. Liste de présence

La liste de présence circule.

Présents : 31 membres

Excusés : 19 membres

2. Admissions-démissions

- Admission : Aucune
 - Démission : Claude Cavin et Daniel Dufour (Institut Kinemyos),
 - Excusés : Voir liste en annexe
 - Décès : MM Samuel Pache et Francis Etter
- Une minute de silence est observée en leur honneur.

3. Acceptation du P.V. de l'assemblée générale 2022

Le procès-verbal de l'assemblée générale 2022, que chaque membre a reçu, est accepté à l'unanimité.

4. Rapport d'activité du président

Le rapport du président concernant l'année 2022 est joint au procès-verbal.

5. Présentation des comptes

La trésorière de la société, Mme Claire-Lise Hafner, commente les comptes 2022 et annonce un solde négatif de CHF **-1923.53** pour l'exercice 2022 et une fortune au 31 décembre 2022 de CHF **8972.14**.

La perte s'explique par les dépenses liées à l'organisation du 50^{ème} de la société.

A noter les dons de M. et Mme Jobin (CHF 30.00) et de Mme Jomini (CHF 10.00)

La société compte 99 membres dont 20 individuels, 30 couples et 19 sociétés.

6. Rapport des vérificateurs.

Le rapport des vérificateurs des comptes est lu par M. Jean-François Borgeaud qui propose d'approuver les comptes et de donner décharge au comité pour sa gestion.

Les comptes sont acceptés à l'unanimité.

Les vérificateurs des comptes pour le prochain exercice seront Mme Pache et Mme Christen, ainsi que M. Baudat en qualité de suppléant.

7. Membres du comité 2022

L'assemblée donne à l'unanimité décharge au comité pour l'exercice 2022.

Remerciement chaleureux à Claire-Lise Hafner, qui quitte le comité après 19 ans en tant que trésorière.

8. Élection du comité 2023

Mme Corinne Emery s'est proposée pour rejoindre le comité en tant que trésorière.

Bien qu'excusée pour la présente Assemblée générale sa candidature est proposée à l'assemblée.

Mme Emery, ainsi que les membres sortants sont élus par acclamation.

Le comité est ainsi composé de **Philippe Cottet** (Président), **Xavier Jobin** (Vice-président), **Christophe Grivel** (Secrétaire), **Corinne Emery** (trésorière), **Blaise Christen** et **Hervé Kaufmann**.

9. Divers et propositions individuelles

- Journal Lausanne-Cité : vérification auprès la rédaction pour comprendre pourquoi certaines adresses n'étaient pas desservies. Le problème semble résolu.
- Proposition d'une journée sans voiture : une organisation potentielle est à réfléchir pour 2024.
- Visite de la pépinière Baudat : **Save the date, 13 mai à 15h00**. Objectif faire connaître la société de développement auprès des habitants des Vernands dans une ambiance conviviale.
- Le comité est toujours à la recherche de photos ou d'archives pour agrémenter le site internet.
Philippe Delacrétaz aurait une archive fournie sur Vernand.
- Avancement des travaux du passage LEB à Romanel:
 - Passage sous voie pour voitures au Lussex : crédit d'étude en 2024-25
 - Passage piéton à Romanel : crédit d'étude en 2024-25.
 - Au niveau du Taulard et Raffort : Romanel a demandé que ces aménagements soit compris dans le « PAC VERNAND »
 - De manière générale Romanel est en attente de décisions du Grand Conseil.

10. Invité d'honneur : Monsieur Sébastien Ohl, directeur immobilier d'Orllati SA

Présentation de l'entreprise Orllati et de quelques projets immobiliers, notamment sur Vernand.

Orllati SA est une entreprise suisse spécialisée dans la démolition, le génie civil et l'immobilier.

Quelques informations sur l'entreprise et ses projets :

Fondée en 1995, l'entreprise a débuté dans la démolition.

En 2005, elle s'est diversifiée en se lançant dans l'immobilier.

Elle emploie plus de 500 collaborateurs, couvre en parallèle 80 chantiers et 60 projets immobiliers.

Ses principaux marchés sont la Suisse romande.

Elle se concentre sur la revalorisation des matériaux et la renaturation des gravières après excavation. Elle dispose d'un circuit court de traitement des déchets de chantier sur le site de Bioley, où elle gère des terres polluées. Elle dispose pour cela de plusieurs certifications environnementales.

Parmi les projets immobiliers présentés par Sébastien Ohl figurent notamment quelques projets sur Vernand :

- Une halle industrielle de 12'000 m² (surface activités)

- Des projets pour Electro Matériel et Leguriviera.
- La fin du comblement de la décharge avec 5'000 m³ de terre à traiter
- Le chemin de Planchette sera fermé et rendu aux terres agricoles une fois le barreau de Fontany réalisé.

Questions - réponses :

Q : Hauteur du comblement définitif de la décharge ? Il semble plus haut que prévu.

R : Le canton contrôle le niveau des terres. Un des objectifs est de créer un obstacle au bruit avec une butte en terre.

Q : Quand est-il du projet concernant le service des autos ?

R : ce n'est pas un projet Orllati, qui a vendu le terrain au canton.

Objectif : déplacement du SAN en 2027. La problématique des accès est à régler.

Q : Quel est l'approche d'Orllati pour trouver des locataires pour ses réalisations ?

R : Proposer une stratégie aux potentiels locataires afin qu'ils disposent d'un outil de travail qui corresponde à leurs besoins. Apporter une solution clé-en-main.

Q : Qu'en est-il de l'ancienne usine Boxer ?

R : Orllati a un projet en cours pour ce site qui est actuellement utilisé pour du stockage de matériel.

Q : Hauteur de la tour végétalisée à Chavannes ?

R : 117 m, environ 32 étages.

Aucune autre question n'est soulevée, l'orateur est remercié et l'assemblée se termine à 20h20.

Pour le PV / Christophe Grivel, mai 2023



Rapport du Président 2022

Messieurs les municipaux de Romanel,
Monsieur le Député,
Chère Présidente de l'Union des Société de développement de Lausanne
Chers amis de la Société de Développement de Lausanne-Jôrat,
Cher Membre,
Madame,
Monsieur,

Les mesures liées à la pandémie ont été levée le 16 mars 2022, avec toutefois encore une mesure de port du masque dans les transports publics et les lieux de soin jusqu'à fin février 2022.

Enfin la vie de notre association pouvait retrouver sa marge de manœuvre.

Dès lors, quatre séances du comité ont été organisées en 2022 ; le 10 mars pour l'organisation de notre Assemblée Générale, qui s'est déroulée le 8 avril au Stand de Vernand, puis le 12 mai et le 1^{er} septembre pour la préparation de notre 50^{ème}, qui s'est déroulé le 8 octobre, ainsi que le 17 novembre.

Votre comité a traité les points suivants durant l'année 2022.

Cours d'eau La Pétause et Le Lavaux et travaux de confortation de celles-ci, ainsi que la pollution récurrente du ruisseau Lavaux.

A chaque séance du comité en 2022, notre vice-président Xavier Jobin nous a informé de l'avancement de ce dossier, qui vu les coûts engagés progressé et devenu très complexe.. Notre comité pense que la problématique va se résoudre à très long terme et, en conséquence, ce point apparaîtra encore longtemps dans mon rapport ou celui de mon successeur.

Traversée des Bois de Vernand et limitation de la vitesse.

Nous suivons toujours avec attention cette longue procédure. Suite à l'intervention de Monsieur Jean-Michel Martin lors de notre Assemblée Générale de 2020, nous suivons toujours avec attention cette longue procédure. En effet, une limitation de vitesse doit être approuvée par les Services de l'Etat, en l'occurrence la DGMR, Direction générale de la mobilité et des routes.

Le 3 novembre 2022, Monsieur Nathan Houssin, du Service de la mobilité et de l'aménagement des espaces de la commune de Lausanne, accompagné de deux autres personnes nous rendent visite. Blaise Christen, membres de notre comité ainsi que Jean-

Michel Martin, son épouse et votre serviteur les accueille avec une reconnaissance des lieux et les propositions de la DGMR transmis à la commune.

La mise à l'enquête de la zone 30km/h (après un passage d'un panneau 50km/h dans le deux sens) est discutée. Notre société avait demandé un passage à 30km/h avant le virage en amont de la zone, non réglementaire selon la DGMR. La mise à l'enquête a été réalisée en janvier 23, sans opposition.

Malheureusement la limitation 60km/h sur toute la longueur de la traversée du bois n'a pas trouvé grâce à la DGMR.

En ce qui concerne, le passage des poids lourds dans le Bois de Vernand, les panneaux situés sur les deux côtés de la Rte de la Blécherette ont été augmenté de surface et deux contrôles en novembre et décembre ont eu lieu, avec 1 contrevenant.

Fête du 50^{ème} de notre société.

Lors de mon rapport de 2021, j'écrivais ceci ;

« L'année 2021 aurait dû être placée sous le signe des festivités qui marque le 50^{ème} de la Société de Développement de Lausanne-Vernand. Malheureusement, la pandémie ne nous a permis de mettre sur pied une fête digne de ce nom. C'est la raison pour laquelle votre comité va vous proposer une activité en septembre/ octobre, afin, avec une année de retard, de fêter cet anniversaire ».

Votre comité a longuement réfléchi sur l'activité à mettre sur pied pour ce 50^{ème}.

Le cahier des charges de cette fête comprenait une fête tous publics, sans frais pour nos membres, si possible sur le territoire de Vernand, un samedi et avec un horaire de fin d'après-midi.

La zone foraine de Vernand a la chance de disposer d'un théâtre au chemin de la Chapelle, anciennement lieu de l'Eglise libriste, Le Bateau Lune dirigé par Jena Chollet.

Le programme de l'automne 2022 du « Bateau Lune » proposait un spectacle « **Charlot for ever** » qui pouvait intéresser toutes les générations membres de notre société.

C'est ainsi que la fête du 50ème anniversaire de la Société de Développement de Lausanne-Vernand s'est déroulée le samedi 8 octobre dès 17h30, au Théâtre le Bateau Lune à Vernand Bel Air. Notons, que vu le nombre d'invité, cette soirée a été privatisée.

Après l'apéritif dînatoire préparé par l'un de nos membres, le Restaurant-Pizzeria du Stand de Vernand, plus de 50 membres de notre association ont pu assister à la projection de 3 films de Charlie Chaplin, **accompagné au piano par Denis Federov**.

A la fin du spectacle desserts et cafés ont été servis.

Un grand merci à la commune de Lausanne qui nous a offert les vins blanc et rouge.

Quelques rappels sur la fondation de la Société de Développement de Lausanne-Vernand. C'est en avril 1971, en présence du Président du Conseil Communal de Lausanne, Monsieur Roland Rapaz, que Messieurs Paul Baudat, Jacky Emery, Frank Mayor et Georges Emery ont créé la Société de Développement de Lausanne-Vernand.

Merci à eux d'avoir fondé cette société de développement, considérant que les zones foraines de Lausanne ont des préoccupations bien différentes que ceux des citadins lausannois.

Un grand merci également merci aux Présidents qui m'ont précédé à savoir, Georges Emery, à la fondation de la société, Frank Mayor, Paul Baudat, Robert Bezençon, Georges Baudat et René Mosca et à vous chers membres fidèles depuis de nombreuses années.

Site Internet.

Pour mémoire notre société dispose d'un site internet depuis septembre 2008 sous le nom de www.vernand.org. Membre de notre comité, Christophe Grivel a la charge d'y insérer

toutes les nouvelles pouvant intéresser nos membres. Si vous avez des photos ou des textes relatant la vie des Vernands à faire paraître, n'hésitez pas à nous le faire savoir. Faites-nous part, également, de vos commentaires sur le contenu du site. Un grand merci à notre webmaster.

J'aimerais remercier sincèrement notre caissière Claire-Lise Hafner qui se retire après 19 années au comité.

Fidèle et efficace, Claire-Lise a tenu la caisse de notre société avec rigueur, rappelant sans cesse les membres qui ont oublié de s'acquitter de leurs cotisations avec succès. Merci de lui réserver un tonnerre d'applaudissement.

Concernant sa succession nous en reparlerons au pt 7.

Au nom du comité, j'aimerais vous remercier de la confiance que vous nous avez accordée.

Je vous remercie, chers Membres, de votre fidélité à notre Société de Développement de Lausanne-Vernand et j'adresse un grand merci à tout le Comité qui œuvre dans une ambiance constructive et dont la devise est toujours:

« défendre les intérêts des habitants de la zone foraine de Vernand lorsqu'il en va de la qualité de vie ».

Philippe Cottet, Président Société de Développement de Lausanne-Vernand

03/2023